

Monsieur le Président,

Madame la Ministre,

Mes Chers collègues,

Au nom des députés du Nouveau Centre, je tiens à saluer l'occasion qui nous est offerte de débattre de la politique de la ville.

Ce débat donne l'occasion au gouvernement de répondre aux nombreuses interrogations des acteurs de terrain, maires, associations qui, très impliqués dans les quartiers en difficulté, se trouvent, aujourd'hui, dans une phase d'incertitude concernant l'avenir des dispositifs de la politique de la ville.

Chacun d'entre nous est conscient que l'avenir de notre pays se joue dans notre capacité à changer un certain nombre de territoires urbains qui, sans action collective forte, continueront à souffrir.

Notre conviction est que la Politique de la Ville est un outil déterminant de l'action de l'État et des communes en faveur de l'égalité des chances: Égalité des chances en faveur des territoires, mais d'abord en direction des hommes et des femmes qui y vivent.

C'est une politique de reconquête des fondamentaux de la vie en société, à travers l'accès à l'emploi, à la culture, à un logement digne, à travers la lutte contre les discriminations et l'action en faveur de la mixité sociale.

C'est une politique qui nous interpelle, dans notre rapport à l'autre, à ses différences, et qui met, à l'épreuve des réalités, notre volonté de réduire les écarts sociaux, de refuser les ghettos, et de constituer une société apaisée où le vivre ensemble a un sens.

C'est un défi permanent qui nous est posé depuis plus de vingt cinq ans, un défi qui redonne toute sa dimension à l'action politique.

Et pourtant, il faut bien reconnaître que nous ne sommes pas parvenus au bout de ce défi qui pose tous les jours la question de la cohésion sociale au sein de notre république.

Aujourd'hui, la Politique de la Ville manque de lisibilité. Elle souffre d'un éparpillement des moyens. Elle reste marquée par la complexité. Elle mérite un pilotage politique clarifié.

Depuis plusieurs mois, vous travaillez sur une réforme annoncée de la politique de la ville. L'attente est grande.

En ce qui concerne la géographie prioritaire, vous avez manifesté votre volonté de réduire le nombre de Zones Urbaines Sensibles : nous vous y encourageons.

Il n'est en effet plus acceptable de dénombrer autant de territoires rattachés à tel ou tel dispositif : 751 Zones urbaines sensibles, 435 Zones de Redynamisation Urbaine, 100 Zones Franches Urbaines.

En resserrant les territoires de la politique de la ville et en rendant cohérents les périmètres, nous concentrerons les moyens sur ceux-ci, si tant est que ces derniers viennent abonder, et non remplacer, les crédits de droit commun dévolus aux quartiers.

La dynamique Espoir Banlieue repose sur la mobilisation des crédits de droit commun des différents ministères. Force est de constater que cette mobilisation n'est pas encore naturelle.

Or, la politique de la ville, à elle seule, ne peut résoudre tous les problèmes des quartiers les plus difficiles.

Madame la Ministre, la redéfinition de la géographie prioritaire inquiète les élus locaux tant les conséquences peuvent être extrêmement lourdes pour certains territoires.

Je pense, notamment, aux dotations des communes qui, naturellement, baisseront alors que leurs budgets sont déjà fragilisés.

Nul doute que vous y veillerez, que vous tiendrez compte de critères incontestables, transparents et identiques pour tous, afin de pouvoir concentrer les aides sur les communes les plus pauvres, qui en ont le plus besoin.

Il faudra tenir compte de critères sociaux : taux de chômage, bénéficiaires des minima sociaux, nombre d'élèves en échec scolaire, de jeunes déscolarisés, de parents isolés, de logements sociaux... mais il faudra aussi tenir compte de la capacité financière des communes à faire face à ces défis.

Par ailleurs, pour plus d'efficacité, la géographie prioritaire doit être appréhendée à l'échelle communale.

D'une part, la politique de la ville menée au niveau d'un quartier doit s'intégrer dans la globalité d'un projet communal et tenir compte de celui-ci dans un souci de rééquilibrage communal.

D'autre part, son pilotage, confié essentiellement au maire en relation avec le Préfet, permettrait une meilleure réponse aux besoins du quartier et responsabiliserait encore plus l' élu local sur l'action portée dans les quartiers en difficulté.

Qui mieux que le maire connaît sa commune et ses habitants ?
Qui peut prétendre avoir plus de légitimité démocratique que le maire pour résoudre les problèmes de ses concitoyens ?

L'échelon intercommunal, quant à lui, doit être un cadre de cohérence des dispositifs de la politique de la ville.

Mais, il ne peut en aucun cas être un outil opérationnel ou un outil de décision, ceux-ci appartenant au maire.

La politique de la ville souffre aussi de sa complexité, de son manque de lisibilité. Peut-on imaginer un jour, Madame la Ministre, une réelle simplification des procédures ?

La politique de la ville se perd, trop souvent, dans les méandres de négociations, sans fin, pour bénéficier de financements. Elle se perd dans les écritures de fiches-actions qui nourrissent des dossiers interminables, dans les justifications qu'il faut sans cesse fournir et qui découragent les acteurs de terrain.

J'ai ainsi en tête pour la petite anecdote : le responsable du soutien scolaire dans ma ville qui vient d'envoyer 14 dossiers de bilan différents de 16 pages et 14 réponses d'appels à projets de 17 pages, le tout en 4 exemplaires, ce qui représente pas moins de 1848 pages.... !

Il est essentiel de parvenir, une fois pour toute, à simplifier les procédures dans l'intérêt des acteurs.

Il s'agit pour la plupart de bénévoles, présidents d'associations, à qui je veux rendre hommage tant ils deviennent rares et leur engagement est précieux.

Madame la Ministre, la réforme de la politique de la ville, doit s'inspirer des méthodes qui en font son succès:

- la concentration de moyens conséquents pour un traitement profond des quartiers en grande difficulté sur une durée déterminée, mais suffisante pour en mesurer son impact,
- un projet partagé et lisible grâce à un partenariat contractualisé,
- un pilotage confié au maire, élu de proximité, et à son inscription dans la durée.

C'est d'ailleurs la méthode qui a été utilisée pour la mise en oeuvre des projets de rénovation urbaine.

Ces projets ont fait leur preuve de la réussite et ont fait renaître l'espoir dans les quartiers rénovés.

Il serait inconcevable de voir ce dispositif dédié à la rénovation urbaine expirer, alors que beaucoup de quartiers sont en attente de rénovation.

Le groupe Nouveau Centre attend du gouvernement un engagement sur une nouvelle génération de projet urbain (ANRU 2) d'ici 2012.

Si le programme de rénovation urbaine est un volet très visible et symbolique de la politique de la ville, gardons toujours à l'esprit que dans ces quartiers dits prioritaires vivent des hommes, des femmes, des jeunes et des enfants.

Aujourd'hui Madame la Ministre, face à l'enlisement de la politique de la ville dans ses procédures, à son éparpillement sur le territoire, au manque de cohérence entre les politiques menées par les différents ministères et les collectivités territoriales et sa difficile évaluation, le devoir de la nation est d'engager une action d'envergure en matière de politique de la ville dans les quartiers les plus fragiles.

Celle-ci devra répondre de manière cohérente aux problématiques des quartiers.

Les futurs Contrats Urbains de Cohésion Sociale doivent concentrer les moyens de tous les partenaires sur des actions qui contribuent à réduire les inégalités, à lutter contre le chômage, à lutter contre l'échec scolaire, à favoriser la connaissance de l'autre et assurer le bien vivre ensemble.

Il est essentiel de poursuivre et d'amplifier l'accompagnement social des familles en mobilisant les dispositifs existants, que ce soit en terme d'accès à l'emploi à travers les maisons de l'emploi ou les missions locales, en terme d'accompagnement scolaire et de réussite éducative ou encore en terme d'égalité d'accès à la santé.

C'est l'ensemble des acteurs d'une ville qui doivent se mobiliser, partager leurs informations pour engager les actions les plus pertinentes répondant aux besoins d'un quartier.

Enfin, la création d'emplois et le développement économique restent la clé essentielle pour sortir les populations des difficultés.

En 2011, un autre dispositif vient à échéance, alors qu'il traduit une autre réussite de la politique de la ville : je veux parler des Zones Franches Urbaines.

Depuis 1996, la politique des zones franches urbaines a démontré son efficacité en terme de revitalisation économique des quartiers et d'accès à l'emploi des publics qui en étaient éloignés.

Malheureusement, les ZFU « dernière génération » n'auront, sans doute, pas l'occasion de démontrer toute leur efficacité, tant elles ont été freinées par des procédures administratives lourdes et interminables, par l'achat du foncier, par la résorption des friches, par les délais légitimes de concertation des populations aux projets d'urbanisme...

L'état de nos finances publiques nous oblige, tous, à faire des choix responsables.

L'état de nos quartiers nous impose d'établir des priorités.

Il est essentiel qu'au regard de la durée du dispositif, l'Etat assure l'équité entre les communes qui ont bénéficié des dernières Zones Franches et celles qui en étaient pourvues de plus longue date.

Vous le voyez, Madame la Ministre, les acteurs de terrain de la politique de la ville et au premier rang les maires, sont toujours en attente d'une dynamique forte et renouvelée de la politique de la ville.

Nous avons confiance dans votre volonté d'impulser celle-ci et serons au rendez-vous des décisions que vous porterez dans ce sens.

Je vous remercie de votre attention.